



Artisan qui n'installe pas le produit du devis

Par **p1new**, le **09/01/2012** à **19:26**

Bonjour,

un électricien a installé dans les combles chez mes parents un modèle de ventilation différent de celui prévu au devis (qu'ils ont signé)

- modèle installé coûte 850€ sur le net (bas de gamme)
- modèle prévu sur le devis et facturé : 2950€ (haut de gamme) (2200€ sur le net)

ils ont payés dès réception de la facture.

mes parents ne peuvent pas monter dans les combles car trop âgés

que faire ?

d'avance merci

Par **pat76**, le **11/01/2012** à **14:43**

Bonjour

Vous faites constater par un huissier et vous demandez ensuite à l'entrepreneur de mettre le matériel prévu sur le devis et qui a été payé où de rembourser la différence entre ce qui a été payé et la valeur du matériel installé.

Vous ferez une mise en demeure de faire dans les 15 jours à la réception de la lettre.

faute d'avoir obtenu satisfaction, vos parents saisiront la juridiction compétente et ne manqueront pas de réclamer des dommages et intérêts pour le préjudice subi.

Cela peut s'apparenter à une escroquerie donc passible d'une condamnation au pénal.

Vous garderez une copie de votre lettre.

Par **plnew**, le **11/01/2012 à 20:13**

Après discussion avec l'artisan et laissant entendre que je n'étais pas dupe sur ces manières , doit faire un chèque de 1650€ de remboursement à mes parents , il a évoqué un échange de facture avec une autre installation.

pour conclure mes parents se retrouvent avec du matériel bas de gamme au lieu du haut de gamme.

Mes parents ne souhaitent pas aller dans les procédures pour faire installer la ventilation proposée au départ par l'artisan.

Merci pour votre aide